



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 octobre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Tanus, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	6	Membres présents	35

Titulaires présents : 35

ASTIE Alain, AUZIECH Cécile, BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, HAMON Christian, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MARTY Denis, MERCIER Roland, MILESI Marie (pouvoir de AZEMAR Jean-Louis), MUÑOZ Sonia, PUECH Christian, RECOULES Vincent, SAN ANDRES Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamil), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel (pouvoir de REDO Aline), SOMEN Didier, SOULIE Jérôme (pouvoir de BORDOLL Christian), TAGLIAFERRI Rosanne, TROUCHE Alain.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 20

AZEMAR Jean-Louis (pouvoir à MILESI Marie), BARBE Christian, BARRAU Jean-Louis, BEX Fabienne, BONFANTI Djamil (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian (pouvoir à SOULIE Jérôme), CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), ESCOUTES Jean-Marc, KOWALIK Jean-François, NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), ORRIT Didier, PENA Sylviane, REDO Aline (pouvoir à SIBRA Jean-Michel), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, TOUZANI Rachid, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 30/10/2025-5.1 DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UN GARAGE AUTOMOBILE A PAMPELONNE

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017 et modifié en séance du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Laurine Denervaud et Alexis Badar ont sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de création d'un garage automobile au 1, Route de Carmaux à Pampelonne sous la raison sociale « A&L Automobile ».

Description du projet :

Laurine Denervaud et Alexis Badar sont un jeune couple d'entrepreneurs récemment installés sur le territoire. Ils sont arrivés sur le territoire suite à une opportunité professionnelle dont ils ont eu connaissance en venant rendre visite à de la famille sur la commune de Pampelonne. L'ancien occupant d'un local professionnel sur la commune ayant arrêté son activité est à la recherche d'un acquéreur pour son local. Cette rencontre a permis au jeune couple de poser les bases de leur projet de création d'entreprise et ils se sont positionnés sur l'acquisition des murs via une SCI par l'intermédiaire d'un crédit vendeur.

M. Badar est originaire de Belgique, il a rencontré Mme Denervaud durant sa période de formation professionnelle qu'il a réalisé à Béziers. Ils sont tous les deux diplômés en mécanique. Alexis est titulaire d'un CAP qu'il a obtenu en apprentissage, suite à quoi il a effectué 10 ans en tant que salarié au sein d'un garage Fiat. Il est ressorti de cette expérience avec un poste de chef d'atelier. Laurine est titulaire d'un CAP et d'un BAC Professionnel en maintenance nautique, suite à l'obtention de ses diplômes elle a occupé différents postes orientés vers le domaine commercial et a été en charge d'un club house pour le compte d'un club privé, toujours dans le domaine du nautisme.

Aujourd'hui jeunes parents installés sur la commune de Blaye les Mines, le couple réalise un projet de longue date : créer leur propre entreprise dans le domaine de la mécanique. Le garage qu'ils ont créé et installé sur la commune de Pampelonne propose des services de réparation et d'entretien pour les véhicules légers, les utilitaires ainsi que les camping-cars (domaine maîtrisé par M. Badar grâce à des expériences professionnelles passées). La vente de véhicules d'occasion est une des pistes de développement envisagées une fois que la trésorerie de l'entreprise le permettra.

Dans un premier temps le couple prévoit de travailler seuls : M. Badar assurera la partie opérationnelle et Mme Denervaud la partie administrative de l'activité.

Le début d'activité a eu lieu le 16 septembre 2025, il ne s'agit pas d'une reprise d'entreprise, cependant une partie du matériel a également été repris par les nouveaux occupants des murs. Le coût d'acquisition de ce matériel s'élève à un total de 10 000 €, pour les murs une entente sur le prix de 130 000 € a été conclue. Un prévisionnel d'activité a été établi avec un expert-comptable, le compte de résultat prévisionnel laisse apparaître un CA légèrement inférieur à la moyenne observée sur ce secteur d'activité et des rémunération modeste durant les deux premières années d'exercice.

Le financement du projet est constitué d'un apport personnel de 25 000 € par le couple, d'un emprunt bancaire et d'un crédit vendeur.

Dépenses		Ressources	
Frais de création	1 500 €	Apport personnel	25 000 €
Matériels existants	10 000 €	Crédit Vendeur	115 080 €
Achat du local	130 000 €	Prêt bancaire	15 000 €
Frais de notaire	10 500 €		
TOTAL	152 000 €		155 080 €

Proposition d'attribution d'une dotation suivant l'avis du bureau du 23 octobre 2025

La création d'entreprise portée par Laurine Denervaud et Badar Alexis répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :

Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers, ainsi que les artistes-auteurs (relevant du régime des artistes-auteurs professionnels) avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission apportant une diversité commerciale

Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible

Sont demandés :

Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique

- Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
- Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post-création

- Le montant de la dotation unique est de 2 000 €.

En tenant compte des modalités d'attribution, les élus du bureau réuni le 23 octobre 2025 proposent au conseil communautaire une dotation d'un montant de **2 000 €**.

Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de 2 000 € à la création d'un garage automobile « A&L Automobile ». Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET





Envoyé en préfecture le 18/11/2025

Reçu en préfecture le 18/11/2025

Publié le 18/11/2025

ID : 081-200040905-20251030-301025_5_1-DE

S²LO